

Réunion du 29 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 95

Nombre de présents : 73

Nombre de votants : 82

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (Suppléant de M. Hervé LAFITTE), Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, DARRIEU Sylvie (Suppléante de la commune de Ramous), Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Dominique ERTAURAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Lucien PRAT (Pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), José FLORES, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Pierre ZIEGLER (Pouvoir à M. Loïc COUNTRY), Stephan BONNAFOUX, Françoise DANDIEU, Jacques CLAVÉ (Pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Gérard IRIART, Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), Luis Miguel CONEJERO (Pouvoir à Mme Pierrette BOMBLIDES), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jérôme TOULOUSE, Carole LARRIEU (Pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU, Philippe ARRIAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

## **RAPPORT N° 1 : ENGAGEMENT DANS LA FORMALISATION DE LA FEUILLE DE ROUTE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

**Rapporteur : M. Patrice LAURENT**

Pour faire face à l'urgence climatique, l'Etat français s'est fixé un objectif très ambitieux traduisant la politique climatique européenne : baisser de 55 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030. Cet objectif impose **une accélération sans précédent des efforts** pour réduire l'empreinte écologique et assurer un chemin de développement harmonieux de la société.

Pour y parvenir, le gouvernement a mis en place en 2023 un référentiel nommé **France Nation Verte** dont la volonté est d'agir, de mobiliser et d'accélérer pour relever les grands enjeux environnementaux.

Ainsi, le référentiel France Nation Verte souhaite engager la transition écologique en répondant à 5 défis majeurs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter les effets du changement climatique en doublant la baisse des émissions de gaz à effet de serre pendant le quinquennat, pour atteindre la neutralité carbone en 2050,
- S'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique,
- Restaurer la biodiversité,
- Réduire l'exploitation de nos ressources naturelles à un rythme soutenable,
- Réduire toutes les pollutions qui impactent la santé.

En lien avec le chantier de réindustrialisation, l'objectif est aussi de renforcer – grâce à la transition écologique – la souveraineté tant énergétique, qu'industrielle et alimentaire du pays.

La **transition écologique** revient à se mettre en mouvement pour aller vers un modèle économique et social qui permette de satisfaire de manière durable, équitable et sûre les besoins de tous les êtres vivants, humains et non-humains. Il s'agit de repenser les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble pour faire face aux grands enjeux environnementaux.

L'élaboration du plan d'actions France Nation Verte et de sa mise en œuvre s'adosse à une méthode de gouvernance, à savoir la **planification écologique**. A l'échelle nationale, pour garantir son efficacité, la coordination de la planification écologique est confiée au **Secrétariat général à la planification écologique** (SGPE), placé sous l'autorité du Premier Ministre. Le SGPE a pour mission d'assurer la cohérence et le suivi des politiques à visée écologique, d'initier et de cadrer la mobilisation des ministères et parties prenantes, de coordonner toutes les négociations et de mesurer la performance des actions menées.

A l'échelle régionale, une démarche inédite se déploie au travers l'organisation de **COP régionales (Conférence des Parties)**. Chacune de ces COP vise à définir les leviers d'actions alignés avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de préservation de la biodiversité. Il s'agit également d'intégrer de manière cohérente tous les volets de la planification écologique, notamment ceux qui ont d'ores et déjà été engagés (plan eau, rénovation des écoles, transition agricole, identification des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ENR), etc.).

La 1<sup>ère</sup> COP Nouvelle-Aquitaine s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2023. En s'appuyant sur les acteurs locaux, la Nouvelle-Aquitaine doit définir à l'été 2024 sa feuille de route de transition écologique. Une COP Pyrénées-Atlantiques a été organisée le 5 février dernier afin de réunir les forces vives du département.

Avec cette méthode de planification écologique, le gouvernement a fait le choix de la territorialisation et donc d'une transition écologique qui n'impose pas une solution unique et inadaptée, mais, au contraire, qui s'inspire des réalités concrètes et des défis propres à chaque territoire.

C'est dans ce contexte que la CC Lacq-Orthez souhaite dès à présent **formaliser sa contribution aux grands défis environnementaux en se dotant d'une Feuille de route Transition Ecologique**. Cette formalisation sous cet angle est nouvelle mais pour autant, sa mise en œuvre va s'appuyer et valoriser les nombreuses actions et politiques déjà engagées en matière de transition écologique, telles que :

- son **Projet de territoire** qui comporte une valeur forte de durabilité,
- un 2<sup>ème</sup> **Plan Climat Air Energie Territoire** qui renforce la politique climatique,
- une **stratégie Trame Verte et Bleue** qui aujourd'hui se met en œuvre concrètement par exemple avec des plantations de haies ou des actions de sensibilisation sur la biodiversité auprès d'enfants,
- l'engagement dans un **Budget durable** qui proposera un nouveau regard de durabilité sur les dépenses publiques,
- son exemplarité dans des **achats écoresponsables** pilotée par la **SPASER**,
- ou encore des **gestions économes et écologiques** des espaces verts ou de l'éclairage public.

En rédigeant et mettant en œuvre sa propre feuille de route transition écologique, la CC Lacq-Orthez souhaite **structurer et rendre crédible** sa contribution aux grands défis écologiques. Elle permettra d'afficher clairement ce changement de modèle pour entraîner et agir avec l'ensemble des acteurs tout en prenant conscience du chemin à parcourir pour ancrer le territoire dans un développement soutenable.

Il est proposé de constituer cette feuille de route avec l'appui d'une gouvernance transversale et d'un comité technique ad hoc. Le COPIL Transition Ecologique pourra s'appuyer sur le cercle d'élus mis en place à l'occasion du suivi transversal des 3 démarches PCAET/PLUI/PLH et du COT de l'ADEME.

Le COTECH Transition Ecologique sera constitué à minima d'un représentant de chaque direction.

La formalisation de la feuille de route doit aboutir d'ici la fin de l'année 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le présent rapport,
- **de valider** la mise en place d'une gouvernance transversale qui suivra entre autre l'élaboration et la mise en œuvre de cette feuille de route,
- **d'autoriser** son Président à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne conduite de ce projet,
- **d'autoriser** son Président à solliciter toutes les subventions mobilisables pour la réalisation de ce projet et notamment des aides publiques pour l'ingénierie.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



**Patrice LAURENT**